



## Un vent de renouveau au MCI

Mes bons amis,

Depuis plusieurs mois déjà, l'équipe de bénévoles du MCI s'affaire à préparer la saison 2016. Une autre saison qui nous apportera un grand nombre de défis à relever, l'un d'entre eux étant le réchauffement de la planète et ses effets sur les lacs des régions nordiques.

Votre conseil d'administration est à mettre en place, pour l'été 2017, quelques activités pour souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du travail extraordinaire de ses fondateurs, de ses membres et des experts qui nous conseillent.

Nous sommes en réflexion sur notre mission et les priorités qui devront nous guider au cours des prochaines années. Nous vous en reparlerons à l'assemblée annuelle du MCI; soyez des nôtres! Nos règlements n'ont pas été révisés depuis la fondation du MCI. Nous nous pencherons donc sur les balises qui guident notre vécu comme OSBL et nous les ajusterons aux nouvelles lois qui gouvernent les organismes comme le nôtre.

Notre principal devoir demeure de préserver le lac, un des plus beaux au Québec. Nous continuerons notre collaboration avec nos voisins américains le MWA, l'équivalent du MCI aux États-Unis. Nous continuerons également à être des acteurs importants sur le comité Québec-Vermont.

Le MCI, par la qualité de son personnel, de ses sorties médiatiques et de ses études est, plus que jamais, reconnu comme un important acteur environnemental de notre région. Nous continuerons à nous entourer des meilleurs experts en matière de biologie et d'environnement et à prendre position publiquement sur les enjeux qui nous semblent prioritaires pour préserver la santé du lac.

Vous constaterez en lisant les articles du bulletin que nous poursuivons activement le volet conservation et le projet Santé Baie Fitch.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication remarquable et souligner les départs de notre ex-présidente, madame Claude Bernier, bénévole pendant de nombreuses

années et monsieur Pat Trudel, notre trésorier, qui nous quitte après plusieurs décennies de bénévolat et laisse le MCI dans une excellente situation financière.

La bonne nouvelle est que le conseil d'administration compte maintenant quatre jeunes diplômés universitaires, dont deux biologistes, un avocat et une conseillère en communication, soit 30 % de notre conseil. Nous nous en réjouissons!

Plus que jamais, à l'orée de notre 50<sup>e</sup> anniversaire, la force du MCI repose sur ses membres.

Merci de votre appui!

*Robert Benoit,*  
*Président bénévole*



## Assemblée générale annuelle 2016

L'assemblée générale des membres du MCI aura lieu le **samedi 9 juillet à 9 h 30 au LAMRAC** (69 chemin Roy, Magog). Au programme, le bilan de l'année 2015, du travail de la patrouille et de nos accomplissements récents dans notre volet

Conservation. Nous vous présenterons également l'avancement du projet Santé Baie Fitch et notre planification stratégique pour les années à venir. Nous vous attendons en grand nombre!

# Patrouille

## Bilan de 2015 et aperçu de 2016



Santiago Doyon, Anaïs Messier et Louis-Philippe Cyr

Le MCI est heureux d'accueillir Anaïs Messier, patrouilleuse 2014 et coordonnatrice 2015, bachelière en étude de l'environnement de l'Université de Sherbrooke. Elle assurera, pour un deuxième été, la coordination de la patrouille. Son équipe se voit composée de Louis-Philippe Cyr et de Santiago Doyon, respectivement étudiants au baccalauréat en environnement et au baccalauréat en écologie à l'Université de Sherbrooke. Nos trois patrouilleurs sont sur le lac depuis le début mai et poursuivront les campagnes d'échantillonnage pour le MDDELCC, la MRC et la Ville de Magog. Également, ils effectueront des études dans le cadre du projet Santé Baie Fitch et révéleront d'importantes informations sur l'état de santé de notre lac.

En 2015, les patrouilleurs ont réalisé des études fortes intéressantes. La caractérisation des bandes riveraines a été poursuivie sur le territoire de la Ville de Magog. Il appert que la majorité des bandes riveraines de la Ville n'est pas en état de jouer son rôle de protection du lac de façon satisfaisante. Ainsi, il est important de continuer le travail se rapportant à la préservation des bandes riveraines.

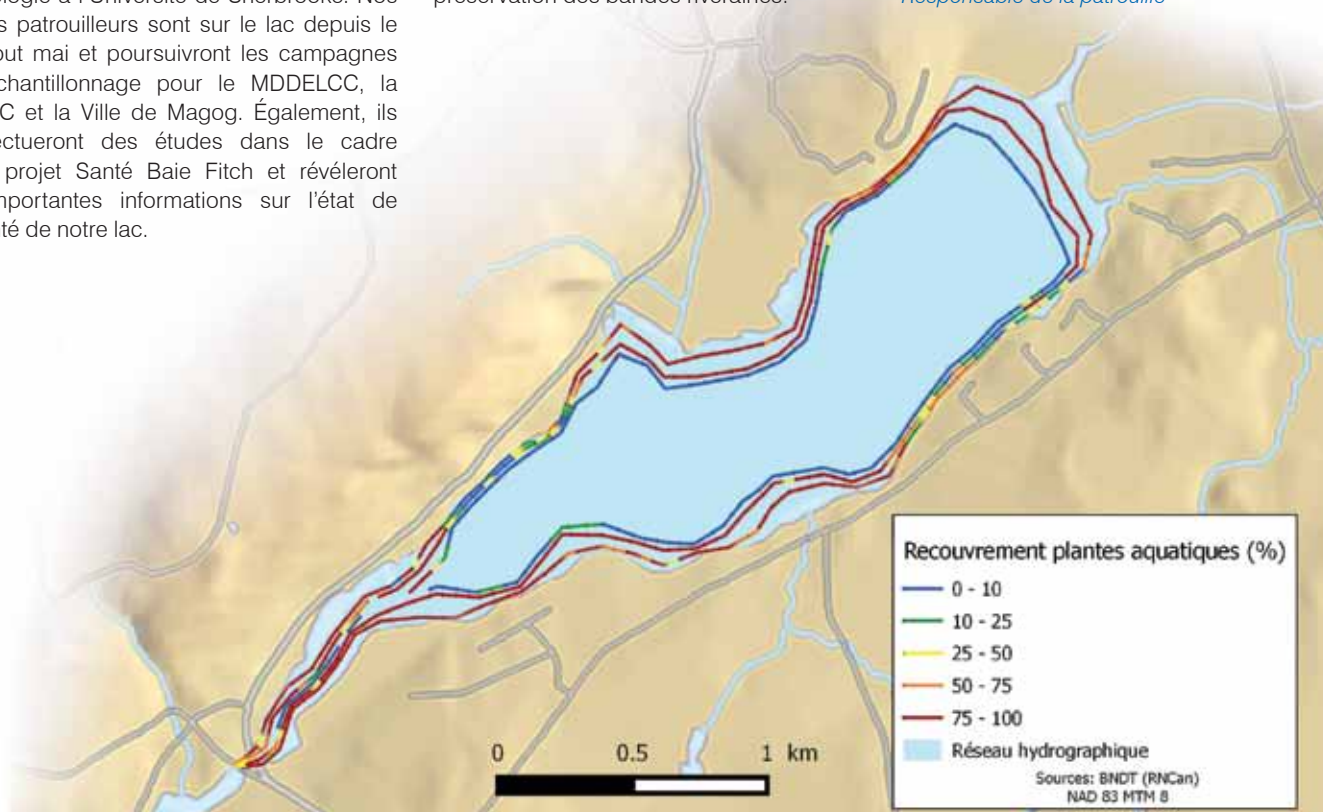
Une autre étude consistait en l'évaluation de la qualité bactériologique de l'eau pour le secteur baie Fitch Nord-Est et des conséquences sur les usages de l'eau. L'étude a démontré qu'en 2015, la qualité de l'eau de la Baie Fitch était propice à tous les usages récréatifs compte tenu des critères du MDDELCC.

Enfin, une étude portant sur le recouvrement des plantes aquatiques et des sédiments dans la baie Fitch Nord-Est a été réalisée. On peut conclure qu'il y a eu, entre 2004 et 2015, un envahissement de plantes aquatiques dans la baie Fitch Nord-Est (passant de 41 à 55% de recouvrement). La carte présentée ci-dessous démontre une des conclusions de cette étude.

Pour lire les études réalisées par la patrouille, visitez : <http://www.memphremagog.org>

Pour toutes questions, commentaires ou observations, n'hésitez pas à communiquer avec la patrouille en tout temps par téléphone et texto au 819 620-3939 ou par courriel au [patrouille@memphremagog.org](mailto:patrouille@memphremagog.org)

*Catherine Roy, B.Sc. M.Env.*  
*Responsable de la patrouille*



# Le MCI se renouvelle

## Planification stratégique

À l'aube du 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, le conseil d'administration du MCI a judicieusement décidé d'entreprendre un exercice de planification stratégique en 2016, de façon à s'assurer d'une saine gestion et de se repositionner correctement pour les 50 prochaines années.

L'évolution de la conservation en matière d'environnement force l'organisme à se remettre en question. En 1967, il importait d'éveiller les citoyens à prendre conscience des effets négatifs sur le lac des « je-m'en-foutisme » individuels et collectifs. En 2016, le MCI participe activement à des études pour entreprendre la correction des dommages causés et la prévention des nouveaux. La conscientisation est là, mais la reprise en main de notre environnement est devenue très complexe. Il faut maintenant travailler de concert avec les gouvernements, les autorités locales ainsi qu'avec chacun d'entre vous. La planification permettra de connaître les forces et les faiblesses de l'organisme lors de l'exercice de diagnostic global réalisé auprès de vous tous. Elle permettra également de réaffirmer la mission du MCI, de faire le point sur la situation actuelle et de fixer des objectifs pour modifier la situation, le cas échéant. Finalement, la planification permettra d'organiser la croissance de l'organisme au cours des prochaines années. À cet effet, un comité de planification a été créé afin de chapeauter l'exercice.

### Les étapes importantes et l'échéancier :

- En décembre 2015, le comité et le CA ont choisi madame Audrée Meessen-Pinard pour faire l'étape cruciale du diagnostic. De janvier à avril 2016, elle a rencontré les membres du CA, les municipalités riveraines du lac, les membres du MCI ainsi que certaines associations partenaires.
- Madame Meessen-Pinard a présenté son rapport au comité de planification à la mi-mars.
- Ce rapport a été présenté au CA le 14 mai pour discussion et amorce de réflexion sur la mission et l'élaboration d'un plan d'action.
- Un rapport d'étape sera fait à l'AGA du 9 juillet 2016 à LAMRAC (Magog).
- L'élaboration du plan d'action se fera dès septembre et sa mise en oeuvre s'échelonnera jusqu'en juin 2017.
- Acceptation finale des travaux du comité de planification par le CA en juin 2017.
- Présentation finale aux membres à l'AGA du 50<sup>e</sup> anniversaire en juillet 2017 et acceptation des nouveaux statuts et règlements.

Cet exercice terminé, le MCI sera renouvelé, dynamisé et prêt pour un deuxième cinquantenaire!

*Jean-Claude Duff*

*Président du conseil du MCI et Président du comité de planification stratégique*

### Le MCI en quelques points

Pour en savoir davantage sur ce que nous faisons

- Une patrouille active sur le lac de mai à septembre!
- Échantillonnage pour le ministère de l'Environnement depuis 1996!
- Une collaboration avec les municipalités, le MDDELCC et la MRC!
- Plus de 2500 arbres distribués gratuitement chaque année!
- 1200 membres!
- 49 années d'existence!
- Un lac de 102 km<sup>2</sup>!
- De l'eau provenant à 75 % des États-Unis!
- Plus de 775 hectares protégés à perpétuité depuis 2009!
- Un bassin versant de 1764 km<sup>2</sup>!
- Un réservoir d'eau potable pour plus de 170 000 personnes!

### Membres du cercle du patrimoine

Abbott, William  
Anthony, Karen  
Arbuckle Fisher, Alison  
The Bannerman Family Foundation  
Benoit, Robert  
Bernier, Claude  
Bombardier, J.R. André  
Caron, Trevor H.  
Club de golf Memphrémagog  
Coughlin, Peter F. & Elizabeth Paulette-Coughlin  
Coutu, Jean  
Couture, Martin  
Cyr, Joanne  
Davidson, Howard  
deLange, Andrew J  
Desjardins, Jean-Guy  
Desmarais Jr., Paul  
Dumont, Jean  
Eakin, Gaël  
Fondation Huguette et Jean Louis Fontaine  
Fondation Howick  
Ivory, Joan F.  
Ivory, Sarah et Mr. Guthrie Stewart  
PALPLUS INC.  
Lacasse Benoît, Gisèle  
Landry, Jean-Luc  
Marcon, Loretta  
Milne, Catherine A.  
Perrault, Charles  
Poulin, Bernard  
Savard, Guy  
Sirois, Sean  
Spencer, Norman  
Straessle, Tony  
Talon, Jean-Denis  
Thorburn, Cynthia Caron  
Wilson, Janet & Dr. Michael Quigley

Nous tenons à remercier les municipalités d'Austin, de Magog, du Canton de Stanstead, de Potton, de l'Abbaye Saint-Benoît-du-Lac et d'Ogden pour leur contribution financière.



Vincent Larin

# Projet Santé Baie Fitch Bilan 2015 et prochaines étapes

Photohélicoptère.com

Depuis l'an dernier, le MCI concentre ses efforts dans la baie Fitch et son bassin versant en collaboration avec plusieurs partenaires, dont les municipalités du Canton de Stanstead et d'Ogden, la MRC de Memphrémagog et le COGESAF. Ce projet de grande envergure vise l'amélioration de la santé de la baie Fitch et de son bassin versant, par la conservation et la protection des milieux naturels d'intérêt écologique et la réduction des apports de phosphore et autres polluants. C'est à cet endroit que la qualité de l'eau est la plus préoccupante et conséquemment, où les interventions sont indispensables.

Après un an d'efforts concertés, plusieurs actions ont déjà été réalisées. Afin de conserver la biodiversité du secteur, le MCI a réalisé un portrait des milieux naturels du bassin versant de la baie Fitch ainsi qu'un plan de conservation de la municipalité du Canton de Stanstead. En collaboration avec l'Université de Sherbrooke, un outil cartographique a été développé afin de localiser les sites d'érosion au sein des rives des tributaires de la baie Fitch et de proposer des mesures correctrices. La municipalité du Canton de Stanstead a aussi identifié les installations septiques et les bandes riveraines non réglementaires autour de la baie Fitch. De plus, la patrouille du MCI a passé de nombreux jours sur le terrain afin de mesurer l'évolution de l'abondance des plantes aquatiques et l'accumulation sédimentaire de la baie Fitch depuis l'Opération Santé du Lac réalisée en 2004. Une collaboration entre la MRC, les municipalités et le MCI a permis d'entreprendre une campagne de sensibilisation pour une saine pratique des sports nautiques dans la baie. Enfin, les efforts de suivi de qualité de l'eau ont été augmentés dans tout le bassin versant de la baie Fitch afin de cerner les sources de pollution et de suivre les résultats des différentes actions.

Les actions entreprises en 2015 ne sont qu'un début vers l'atteinte des objectifs du projet Santé Baie Fitch. En 2016, d'autres actions conjointes et complémentaires sont prévues. Le MCI réalisera le plan de conservation de la municipalité d'Ogden et encadrera les démarches des propriétaires intéressés à la conservation volontaire. Une caractérisation des impacts des activités du castor dans le bassin versant de la baie Fitch sera réalisée par une étudiante à la maîtrise à l'Université de Sherbrooke. De plus, des étudiants en environnement à l'UdeS localiseront les sites d'érosion au sein des ponceaux et des fossés routiers publics afin de proposer des mesures correctrices. Les municipalités continueront le contrôle des installations septiques polluantes sur leur territoire et un portrait des plantes exotiques envahissantes sur les terrains municipaux sera réalisé. Enfin, le MCI a publié un dépliant de sensibilisation afin de promouvoir les pratiques résidentielles à adopter pour améliorer la qualité de l'eau de la baie Fitch et pour conserver la biodiversité de la baie Fitch et de son bassin versant.

Les actions prévues dans le projet Santé Baie Fitch se mettent en place selon le dynamisme des acteurs et l'octroi des ressources humaines et financières nécessaires. Des efforts considérables provenant de tous les acteurs agissant dans le secteur sont encore à réaliser afin d'atteindre les objectifs et assurer la santé de la baie Fitch.

Pour consulter le plan d'action 2015-2020, visitez notre site Web : <http://www.memphremagog.org/>

Pour plus d'information, communiquez avec Ariane Orjikh : [ariane.orjikh@memphremagog.org](mailto:ariane.orjikh@memphremagog.org)

*Ariane Orjikh*  
*Directrice générale*  
*Coordonnatrice du projet Santé Baie Fitch*

## Bravo à la municipalité d'Austin

Le MCI tient à féliciter la municipalité d'Austin pour s'être mérité le prix canadien « Des collectivités durables, catégories Quartiers durables », reçu plus tôt cette année. Ce prix lui a été décerné par la Fédération canadienne des municipalités pour avoir rédigé le plan d'action visant l'aménagement durable de son territoire.

Un des aspects novateurs du plan est qu'il adapte la définition de quartiers durables à des sous-bassins versants afin de tenir compte du milieu rural. Il repose sur une excellente connaissance de la forêt, des lacs et des milieux humides afin d'assurer un aménagement intégré du territoire. Le MCI est heureux d'avoir été un des partenaires

dans la démarche de la municipalité et d'avoir réalisé, entre autres, le portrait des milieux naturels de son territoire en 2012.



# Contrer l'érosion des sols

## Plusieurs solutions!

Vous le savez probablement :  
**LE RAPPEL EST CONTRE LA NUDITÉ...**  
On parle ici des sols, voyons donc!

Contrairement à la nudité à laquelle vous avez d'abord pensé, qui souvent est bien agréable, la nudité des sols est toxique pour nos lacs, cours d'eau et milieux humides. En effet, elle n'est pas naturelle, car notre écosystème recouvre ses sols spontanément et rapidement chaque saison! Le problème est que les sols sont dénudés essentiellement par la main de l'homme. Mais alors, qu'arrive-t-il? S'il n'y a pas application immédiate de mesures de contrôle, il s'en suit automatiquement un transport excessif de particules de sol lessivées par l'eau : c'est l'érosion. Malheureusement, les compagnons-voyageurs de ces particules sont des nutriments, comme le phosphore et l'azote. Les conséquences écologiques qui en découlent sont bien connues : surfertilisation des milieux aquatiques ou en des mots plus concrets pour le baigneur : eaux verdâtres, sensation visqueuse sous les pieds et plantes aquatiques gluantes à éviter.

**L'érosion est une cause majeure de la dégradation de nos plans d'eau à laquelle il faut s'attaquer.**

Quand on construit, on doit déboiser, creuser, remanier, mettre les sols à nu. Les entrepreneurs œuvrant sur les chantiers de construction ont à leur portée une multitude de moyens simples pour contrecarrer l'érosion. Parlons-en des barrières à sédiments, des matelas anti-érosion et d'ensemencement ! À proximité des milieux sensibles, aucune nudité ne doit être tolérée! À cet effet, et depuis 2000, un nombre croissant de municipalités ont adopté une réglementation exigeant la mise en place de mesures de contrôle de l'érosion sur les sites de construction. Cependant, il incombe à tous et à chacun d'avoir l'œil ouvert...

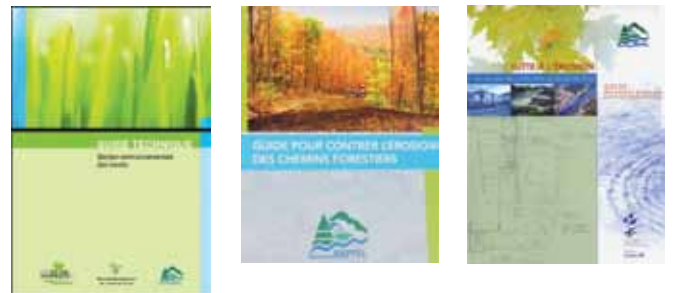
Observez les fossés des routes provinciales. Le ministère des Transports du Québec a, depuis 2002, adopté la méthode du tiers inférieur développée par le RAPPEL dans les années 90. C'est une technique fort simple dont le principe est de garder végétalisés les côtés du fossé en ne nettoyant que le fond lorsque nécessaire. Chaque municipalité doit exiger des entrepreneurs qu'ils engagent de bien connaître cette technique et de l'appliquer partout où c'est possible.

Ah ces chers fossés! Dans une région habitée comme l'Estrée, il n'est pas rare que plus de 50 % de l'eau du bassin versant de nos lacs passe à un moment donné par un fossé. Imaginez l'importance de bien stabiliser tous ces canaux artificiels trop souvent dénudés, exposés aux intempéries, si fragiles à l'érosion. On parle maintenant de gestion environnementale des fossés dont l'application tient en 10 techniques : seuils, ensemencement, boudin, enrochement, trappe à sédiments, etc., des pratiques qui doivent devenir banales pour assurer la qualité de notre eau.

Enfin, le milieu forestier. On ne peut pas soupçonner la difficulté de bien y stabiliser les voies d'accès, là où les arbres sont grands, mais où la végétation herbacée est pratiquement absente. Pensons aux développements résidentiels, particulièrement en zone montagneuse où les risques d'érosion sont élevés. Un guide exposant des techniques simples, peu coûteuses et fort efficaces pour ces chemins forestiers a été créé en 2015.

Vous voyez, il y a plusieurs solutions pour contrôler l'érosion des sols à nu!

*Jean-François Martel, Directeur général du RAPPEL*



Guides d'aide à la lutte contre l'érosion produits par le RAPPEL

RAPPEL offre depuis plusieurs années des formations pratiques sur le terrain aux municipalités, aux MRC ainsi qu'aux entrepreneurs effectuant des travaux de voirie ou de construction. Ces formations invitent les entrepreneurs et les gestionnaires du territoire à appliquer des techniques éprouvées et souvent peu onéreuses pour contrer l'érosion des sols et ainsi sauvegarder nos plans d'eau.



Frayère à truite mouchetée, Rivière-au-Saumon, Route 222



Frayère ensevelie sous les sédiments d'un fossé érodé, Route 222

# Volet Conservation

## Actions de conservation 2015

Bien que le MCI travaille sur l'ensemble du territoire du bassin versant du lac Memphrémagog (433 km<sup>2</sup>), en 2015-2016, les actions se sont multipliées dans deux secteurs particuliers soit, celui du bassin versant de la Rivière aux Cerises et celui du bassin versant de la baie Fitch.

### Marais de la rivière aux Cerises

Le marais de la rivière aux Cerises, qui fait partie du sous-bassin de la rivière aux Cerises, est préservé en grande partie depuis plusieurs années. Il n'en reste pas moins qu'il ne l'est pas en totalité. C'est la raison pour laquelle nous avons amorcé cette année, en collaboration avec LAMRAC et la Ville de Magog, un projet qui vise à assurer sa conservation et celle d'autres milieux naturels, et ce, à l'échelle du bassin versant de la rivière aux Cerises. Bien entendu, le marais de la rivière aux Cerises est une de nos priorités, tout comme la rivière et ses nombreux tributaires. À ces milieux, s'ajoutent aussi les milieux

forestiers qui jouent un rôle indéniable dans la régulation des eaux, tout comme les milieux humides.

Tous ces milieux font partie de ce que nous appelons dorénavant le corridor naturel de la Rivière aux Cerises ou le corridor faunique de la Rivière aux Cerises. Ce corridor établit le lien entre le parc national du Mont Orford, le marais de la Rivière aux Cerises et le lac Memphrémagog.

Pour la portion du corridor qui se trouve sur le territoire de la Ville de Magog, les propriétaires de ce secteur ont été informés de l'importance des milieux naturels qu'ils possèdent et par la même occasion, ils ont été invités à communiquer avec le MCI pour connaître les façons de les préserver. Le MCI, en collaboration avec le LAMRAC, rencontre les propriétaires pour leur expliquer les différentes options de conservation et pour répondre à leurs questions. Tous les propriétaires, qu'ils soient agriculteurs, producteurs forestiers, compagnies privées,

promoteurs immobiliers, etc., sont invités à nous rencontrer sur une base individuelle et confidentielle. Au cours de la prochaine année, en plus de ces rencontres, nous comptons organiser une conférence sur la conservation de ce secteur. Les propriétaires seront bien entendu conviés à cet événement.

### Secteur de la baie Fitch

Tout comme pour le secteur du marais de la rivière aux Cerises, le MCI a été actif sur le territoire du bassin versant de la baie Fitch. Plusieurs propriétaires ont été informés de notre projet, notamment ceux du secteur du ruisseau Tompkin et du marais Marlinton. Des rencontres ont aussi eu lieu avec des propriétaires et certains sont en voie de négocier des ententes de conservation. Les propriétaires que nous rencontrons sont très enthousiastes à l'idée d'obtenir des informations et de connaître la façon dont ils peuvent participer à la protection de leur patrimoine naturel.

Une conférence a aussi été tenue le 20 février dernier (jour de tempête) qui, malgré le peu de participants, a suscité un vif intérêt de la part des participants. Une autre conférence de ce type sera organisée le 18 juin prochain à l'hôtel de ville d'Ogden.

Enfin, il va sans dire que de nombreux efforts ont été mis de l'avant pour obtenir des fonds de différents partenaires. Nous tenons d'ailleurs à remercier les partenaires suivants qui ont contribué généreusement à notre projet : Environnement Canada, Programme ÉcoAction, Fondation de la faune du Québec, Programme Protéger nos habitats fauniques, municipalité du Canton de Stanstead ainsi que de nombreux donateurs privés qui ont à cœur la préservation du bassin versant du lac Memphrémagog et la qualité de l'eau du lac.

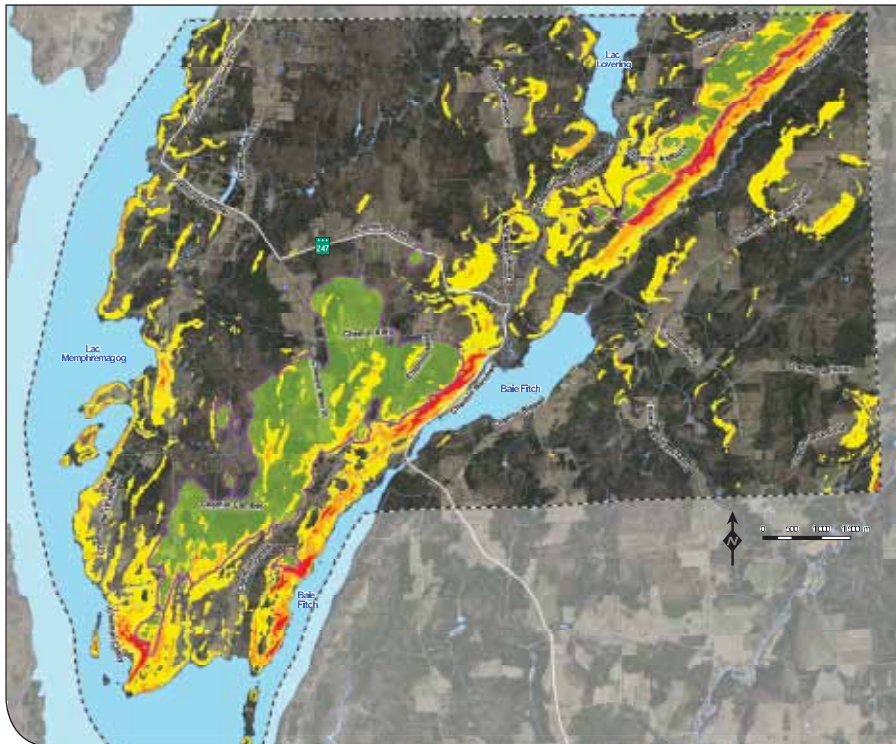


L'approche privilégiée par le MCI est celle de la conservation volontaire de la part des propriétaires de terres privées. En effet, ils sont invités à participer concrètement à la conservation des milieux naturels présents sur leur propriété par l'application du statut de réserve naturelle privée ou par des ententes à long terme comme la donation de propriété, l'acquisition ou la servitude de conservation. Plusieurs propriétaires ont déjà posé des gestes et conclu de telles ententes afin de préserver à perpétuité leurs milieux naturels.

### MCI peut vous accompagner!

Si vous valorisez les milieux naturels de votre propriété et voulez les préserver, plusieurs options légales s'offrent à vous pour assurer leur protection. Les experts en conservation du MCI se feront un plaisir de répondre à vos questions. Notre but est de vous aider à atteindre vos objectifs de conservation et financiers en développant un scénario qui répondra à vos besoins spécifiques. Si vous choisissez d'aller de l'avant, nos experts vous guideront à travers la démarche de conservation, étape par étape, et ce, de manière confidentielle.

Pour toutes questions relatives à la conservation de votre propriété, vous pouvez communiquer par téléphone au 819 340-8721 ou par courriel à [conservation@memphremagog.org](mailto:conservation@memphremagog.org)



### Pentes fortes et zones de plus de 350 mètres d'altitude

Canton de Stanstead

- Route locale
- Rue ou chemin
- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- Territoire de la municipalité du Canton de Stanstead
- Zone de pente de + de 50%
- Zone de pente de 30.01 à 50%
- Zone de pente de 15 à 30%
- Zone dont l'altitude est de 350 mètres ou +

Ce document comporte de l'information géographique provenant de la source suivante :  
 © Gouvernement du Québec. Tous droits réservés.  
 Pentes: Corridor appalachien.  
 Photographies aériennes : 2013.

Carte ACA-1186, préparée par :



Pour le compte de :



## Canton de Stanstead : Planifier le développement autrement!

Cette année a permis de mettre en place les bases solides pour la conservation sur le territoire de la municipalité du Canton de Stanstead. En effet, le MCI a élaboré un plan de conservation des milieux naturels qui supportera la municipalité dans la révision de son plan d'urbanisme qui d'ailleurs, est présentement en cours de réalisation.

Le Canton de Stanstead, tout comme les autres municipalités, a un rôle important à jouer dans la protection des milieux naturels et de l'environnement. En connaissant les milieux à préserver, il est en mesure de viser un équilibre entre la conservation et le développement du territoire. En ayant une telle vision de son territoire, il peut offrir un cadre de vie attrayant et assurer un environnement de qualité à ses citoyens. Par le fait même, il est en mesure de tirer avantage de la conservation des milieux naturels qui leur fournissent de nombreux services écologiques.

Comme la municipalité, tout comme la MRC Memphrémagog, est responsable de l'aménagement du territoire, elle a le pouvoir d'organiser son développement, tout en préservant les milieux naturels. Elle peut ainsi assurer un équilibre entre le développement de son territoire et la conservation et répondre aux besoins actuels de sa communauté sans compromettre les besoins des générations futures.

## Planifier le développement autrement!

Planifier le développement en intégrant la conservation des milieux naturels et les zones de contraintes naturelles est un défi de taille, mais réalisable. L'exemple de la municipalité d'Austin et de la Ville de Magog en est probant. Celles-ci ont décidé de prendre en compte les milieux naturels dans la révision de leur plan d'urbanisme : un tournant majeur dans leur planification qui est tout à leur honneur.

C'est dans cette perspective que le MCI a proposé au Canton de Stanstead un projet qui visait à réaliser le portrait écologique de la municipalité afin de supporter une démarche de planification et d'aménagement du territoire. Grâce au support financier de la municipalité, le MCI a identifié les milieux naturels d'intérêts écologiques et les zones de contraintes naturelles sensibles au développement. En connaissant les milieux naturels à préserver et les contraintes liées au développement, la municipalité pourra orienter le développement et proposer des modes de développement plus « durables » qui seront respectueux de l'environnement et de sa communauté.

Cette initiative du MCI, réalisée en collaboration avec le Canton de Stanstead, est en continuité avec celles mises de l'avant avec la municipalité d'Austin et la Ville de Magog au cours des dernières années. L'objectif du MCI étant de réaliser le plan de conservation de chaque municipalité faisant partie de la portion québécoise du bassin versant du lac Memphrémagog.

L'an prochain, nous comptons réaliser le plan de conservation de la municipalité d'Ogden, ce qui nous amènera à couvrir plus de 75 % du territoire du BV du lac Memphrémagog. Pour un territoire qui comprend l'une des sources d'eau potable des plus importantes de la région, c'est un encouragement certain. Merci aux municipalités qui s'engagent dans cette démarche!

*Francine Hone, biologiste en conservation*

## Calendrier 2016

Pour ne rien manquer des événements à venir !

**18 juin** Conférence sur la conservation, Hôtel-de-ville, Ogden

**25 juin** Fête du village à Austin – Kiosque de la patrouille

**2 juillet** Fête de Georgeville – Kiosque de la patrouille

**9 juillet** Assemblée générale annuelle, 9 h 30, LAMRAC, Magog

**24 & 25 septembre** Projet ÉCOSPHÈRE – Foire de l'environnement, Parc de la Baie-de-Magog, Magog

**Pour de plus amples informations sur nos activités estivales, n'hésitez pas à contacter la patrouille : 819 620-3939**

# Pour une protection à long terme du lac et de son bassin versant

## Créer un fonds municipal dédié à la conservation des milieux naturels

La valeur écologique exceptionnelle du lac Memphrémagog, ses paysages grandioses reconnus au-delà de ses frontières, la qualité de vie qu'il inspire et son rôle de réservoir d'eau potable exigent la protection à perpétuité d'une portion importante de son bassin versant.

La création d'un fonds dédié à la conservation par les municipalités assurerait la conservation de terres à l'état naturel et de leurs fonctions écologiques primordiales pour la santé du lac. Les forêts assurent la régulation des eaux comme une usine de filtration, elles minimisent l'érosion hydrique et la sédimentation des cours d'eau et du lac, elles ralentissent et retiennent jusqu'à 20 % de l'écoulement des eaux et stockent l'eau dans le sol. Quant aux milieux humides, ils jouent aussi un rôle primordial pour le maintien de la qualité de l'eau. Ils maîtrisent les inondations, rechargent les eaux souterraines, retiennent et absorbent une partie des eaux de pluie, préviennent les inondations, filtrent les sédiments et les substances toxiques et protègent contre l'érosion. De plus, les forêts, tout comme les milieux humides, sont des intermédiaires qui supportent une biodiversité importante.

Au Québec, il y a plusieurs exemples de municipalités qui ont mis de l'avant de telles initiatives. Le plus bel exemple est celui de la ville de Québec qui annonçait récemment qu'elle créerait une réserve naturelle sur 246 propriétés municipales, totalisant 6,8 kilomètres carrés dans le bassin versant du lac St-Charles afin de protéger les milieux naturels et l'eau potable pour les citoyens de la ville de Québec. Plusieurs autres villes et municipalités québécoises se sont engagées à préserver des milieux naturels. Les villes de Sainte-Julie, de Trois-Rivières, de Longueuil et bien d'autres ont participé à l'acquisition de terres privées ou de servitudes de conservation.

L'exemple le plus frappant est sans aucun doute celui de la ville de New York. Lorsque la qualité de l'eau potable de la ville de New York n'était plus conforme aux normes établies, le coût d'une nouvelle usine de filtration a été évalué entre 6 et 8 milliards de dollars et les coûts d'exploitation annuels à 300 millions de dollars. La Ville a choisi de rétablir le capital naturel de son bassin hydrographique au coût de 660 millions uniquement (ESA, 2000). Elle a donc mis sur les fonctions naturelles du bassin versant pour réaliser à plus faible coût le même rôle qu'une usine de filtration.

Actuellement dans le bassin versant du lac Memphrémagog, côté québécois, seulement 10.83 % du bassin versant est protégé. En détails c'est 4 688 ha (46.88 km<sup>2</sup>) sur un total de 43 300 ha (433 km<sup>2</sup>). Des efforts supplémentaires doivent être mis en place pour augmenter le pourcentage de terres possédant un statut de conservation. Chaque municipalité devrait avoir un objectif de conservation de 12 % ou plus pour son territoire.

Les municipalités riveraines du lac Memphrémagog, c'est-à-dire Magog, Canton de Stanstead, Austin, Ogden, St-Benoit-du-Lac et Potton sont interpellés directement tout comme les autres municipalités qui font partie du bassin versant du lac, dont le Canton d'Orford et Bolton Est. D'autre part, la Ville de Sherbrooke à elle seule prélève l'équivalent de 17 piscines olympiques (62 788 m<sup>3</sup>/jour) pour ses citoyens. Elle a aussi un important rôle à jouer pour assurer la préservation de la ressource. Toutes ces municipalités doivent créer un fonds dédié à la conservation des milieux naturels du bassin versant du lac Memphrémagog.

Que vaut un réservoir d'eau potable? Soyons visionnaires et agissons maintenant!

*Gisèle Lacasse-Benoit*



Vincent Larin

**Avez-vous renouvelé votre adhésion au MCI de 2016?**

## Membres du conseil d'administration de MCI 2015-2016

**Robert Benoit**  
Président  
Austin 819 868-1369

**Anne Boswall**  
Traductrice  
Ogden 819 876-2838

**Jean-Claude Duff**  
Président du conseil  
Comité de planification  
Austin 819 843-2131

**Christian Laporte**  
Canton de Stanstead  
819 876-1528

**Tom Kovacs**  
Vice-Président  
Comité Québec-Vermont  
Magog 819 843-3945

**Sandra Marshall**  
Canton de Stanstead  
819 876-2890

**Catherine Roy**  
Secrétaire  
Responsable patrouille  
Sherbrooke 819 620-3526

**Observateurs :**  
Charles Guay  
Conseiller juridique  
Sherbrooke 819 993-8797  
Marie-Joël Gagnon  
Conseillère en communications  
Sherbrooke 819 993-5699

**Johanne Lavoie**  
Trésorière  
Austin 450 292-0864

**Collaborateurs :**  
François Bélanger, ing.

**Gisèle Lacasse-Benoit**  
Conservation  
Austin 819 868-1369

Madeleine Saint-Pierre  
Francine Hone, biologiste  
Liz Goodwin

**Peter Lépine**  
Traducteur  
Ogden 819 876-2838

**Ariane Orjikh**  
Directrice générale  
Coordonnatrice du projet Santé  
Baie Fitch

**Erich Smith-Peter**  
Conseiller scientifique  
Sherbrooke 819 569-1923

**Cindy Margarita Pozo**  
Adjointe Administrative

## Numéros utiles

### Patrouille du lac MCI

819 620-3939

### Patrouille Nautique MRC de Memphrémagog

819-620-7669 / 819-821-0435

### Urgence environnement 24 h.

1 866 694-5454

### Urgence faune

1 800 463-2191



**Memphrémagog  
Conservation inc.**

C. P. 70, Magog (Québec) J1X 3W7  
Tél. : 819 340-8721  
www.memphremagog.org  
Courriel : info@memphremagog.org

### Responsable du bulletin

Catherine Roy

### Collaborateurs

Robert Benoit, Jean-Claude Duff,  
Gisèle Lacasse Benoit, Ariane Orjikh,  
Francine Hone, Jean-François Martel

### Révision

Catherine Roy, Gisèle Lacasse-Benoit,  
Ariane Orjikh, Marie-Joël Gagnon, Tom Kovacs

### Traduction

Peter Lepine, Anne Boswall

### Conception graphique

www.comma.ca

### Impression

Impart Litho Imprimeur

### Photos

Photos des archives du MCI, sauf indiqué

